



## fuite d'eau avant compteur

Par **jemesuisfaitarnaquer75**, le **19/06/2012 à 16:10**

Bonjour,

J'ai besoin que l'on m'aide sur un point très précis. J'étais en location dans un appartement un peu vétuste. Une fuite d'eau est intervenue sur un tuyau qui se trouvait avant le compteur d'eau le jour où je déménageais pour quitter les lieux. Cette fuite a eu lieu un samedi, l'agence-syndic étant fermé j'ai appelé le premier plombier dans l'annuaire. Erreur, je me suis fait arnaqué car j'ai payé l'intervention 700 €, mais je ne pouvais pas laisser la fuite qui prenait une ampleur impressionnante. J'ai bien sûr réglé la facture qui indiquait qu'il s'agissait d'une fuite sur la colonne d'eau de la copropriété. Le lundi je prévins mon agence-syndic qui refuse de me rembourser.

Est-ce que quelqu'un peut m'aider quand à la démarche que je peux effectuer.

Merci d'avance.